

**DEPARTEMENT DE LA  
NIEVRE**

**COMMUNE DE  
CHAMPVOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE CHAMPVOUX**

Date de convocation	07/03/2024
Nombre de Conseillers en exercice	9
Nombre de Conseillers présents	7
Nombre de votants	8

L'An deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champvoux, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Louis ROUEZ, Maire.

**Présents** : M. ROUEZ Jean-Louis, M. DUCH Jean-François, Mme GILBERT Anne (Adjointes), Mme GOULARD Stéphanie, M. ACHDJIAN Azade, M. GILLES Nicolas, M. BARDIOT Antoine,

**Absents excusés** : Mme CROSNIER Céline (pouvoir à Mme GILBERT Anne), M. JOHNSON Kwaku

**Secrétaire de Séance** : GILLES Nicolas

**Numéro de la délibération**

2024-07

**Objet de la Délibération :**  
**Mise à jour du tableau des emplois suite avancement de grade**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois actuel

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs	Durée hebdomadaire
Filière administrative : Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	35 H 00
Filière technique : Adjoint Technique	C	1	35 H00
Adjoint technique	C	1	27H00
TOTAL		3	

Le Maire propose aux membres du conseil suite à l'avancement de grade le nouveau tableau des emplois :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs	Durée hebdomadaire
<u>Filière administrative :</u> Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	35 H 00
<u>Filière technique :</u> Adjoint technique	C	1	35H00
Adjoint Technique	C	1	27H00
TOTAL		3	

Après exposé, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité, la modification du tableau des emplois à compter du 01 avril 2024. Les crédits nécessaires à la rémunération seront inscrits au budget 2024 au chapitre 12.

Le secrétaire de séance  
GILLES Nicolas



Le Maire,

Jean-Louis ROUEZ



*Certifié conforme et exécutoire en vue de la transmission en sous-préfecture le 05/04/2024*

SOUS-PREFECTURE  
DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Reçu le 16 AVR. 2024

au contrôle de légalité